

AGODIAG - AGENDA DIAGNOSTICS VAUCLUSE

39 Boulevard de la République 13550 NOVES

Tél : 04 84 51 20 60 contact@agenda84.com

Mr HINDMAN

Dossier N° 2025-02-048

Dossier de Diagnostic Technique Vente





PLOMB



Adresse de l'immeuble
5 Rue des Escaliers Sainte Anne

84000 AVIGNON

Date d'édition du dossier 23/03/2025

Donneur d'ordre

SARL L'EXPERT DE L'IMMOBILIER Mme Caroline ALLARD SAMAIN







RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (1)(2)(3)(4)
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique (5)
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment (6)
- Information sur la présence d'un risque de mérule (6)
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées (7)
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet (8)

Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (9)
- État de l'installation intérieure d'électricité (10)
- État de l'installation intérieure de gaz (10)
- État de l'installation d'assainissement non collectif (11)
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) (12)

Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)
- (1) Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997
- (2) À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013
- (3) Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)
- (4) Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes
- (5) Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE
- (6) Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

- (7) Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine
- (8) Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère
- (9) Si immeuble construit avant le 01/01/1949
- (10) Si installation réalisée depuis plus de 15 ans
- (11) Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées
- (12) Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aérodromes

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : www.agendadiagnostics.fr





39 Boulevard de la République 13550 NOVES

Mr HINDMAN Dossier N° 2025-02-048

Note de synthèse



Adresse de l'immeuble

84000 AVIGNON

5 Rue des Escaliers Sainte Anne

Date d'édition du dossier 23/03/2025

Réf. cadastrale Non communiquées

<u>Donneur d'ordre</u>

SARL L'EXPERT DE L'IMMOBILIER **Mme Caroline ALLARD SAMAIN**

N° lot Sans objet

Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.



PLOMB

Présence de risque immédiat d'exposition au plomb

Unité(s) de diagnostic de classe 3 : en application de l'article L1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée. Unité(s) de diagnostic de classe 1 et/ou 2 : le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

<u>Limite de validité</u> :

(En cas de présence de plomb) Vente: 22/03/2026 Location: 22/03/2031







AGODIAG - AGENDA DIAGNOSTICS VAUCLUSE

39 Boulevard de la République 13550 NOVES

Tél: 04 84 51 20 60 contact@agenda84.com

Mr HINDMAN

Dossier N° 2025-02-048 #P

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)



DÉSIGNATION DU OU DES BÂTIMENTS

Adresse: 5 Rue des Escaliers Sainte Anne

84000 AVIGNON

Référence cadastrale : Non communiquées

Lot(s) de copropriété : Sans objet N° étage : Rdc

Nature du bâtiment : Maison individuelle Étendue de la prestation : Immeuble complet

Contexte de la mission :

Avant vente

Avant mise en location

☐ Avant travaux dans les parties communes



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET DU COMMANDITAIRE DU CONSTAT

Propriétaire : Mr HINDMAN - 5 Rue des Escaliers Sainte Anne 84000 AVIGNON

Donneur d'ordre : Mme Caroline ALLARD SAMAIN / SARL L'EXPERT DE L'IMMOBILIER - 17 boulevard Champfleury 84000

AVIGNON

OPÉRATEUR DU CONSTAT

 Rapport édité le :
 23/03/2025

 Mission réalisée le :
 21/03/2025

Auteur du constat : Arnault BUON

Contrat d'assurance : AXA N° : 10755853504

Validité : du 01/01/2025 au 01/01/2026

APPAREIL À FLUORESCENCE X

Modèle : **HEURESIS PB200i**

N° de série : **1317**

Date chargement source : 05/09/2023

Nature du radionucléide : Co-57

Activité : 185 MBq



ÉTAT D'OCCUPATION DU BIEN

Si parties privatives, occupées : ☐ Oui ☐ Non
Par des enfants mineurs : ☐ Oui ☐ Non
Dont enfants de moins de 6 ans : ☐ Oui ☐ Non

CONCLUSION	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	145	25	113	3	0	4
Pourcentage	100,00 %	17.24 %	77.93 %	2.07 %	0 %	2.76 %

<u>Unité(s)</u> de <u>diagnostic de classe 3</u>: En application de l'article L1334-9 du Code de la Santé Publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.









Unité(s) de diagnostic de classe 1 et 2 : Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future

RÉALISATION DE LA MISSION

N° de dossier : 2025-02-048 #P

Ordre de mission du : 21/03/2025

L'attestation requise par l'article R271-3 du CCH, reproduite en annexe, a été transmise au donneur

d'ordre préalablement à la conclusion du contrat de prestation de service.

Opérateur de diagnostic : Arnault BUON

Certification n°C4133 délivrée le 18/03/2025 pour 7 ans par LCC Qualixpert (17 rue Borrel 81100

CASTRES)

Année de construction du bien : Avant 1948

Occupant des parties privatives : \Box Propriétaire \Box Locataire :

Accompagnateur(s): SARL L'EXPERT DE L'IMMOBILIER MME Caroline ALLARD SAMAIN (Agence)

Document(s) fourni(s) : Aucun

Moyens mis à disposition : Aucun

Laboratoire(s) d'analyses : Sans objet

Commentaires : Néant

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par l'organisme certificateur mentionné sous le nom de l'opérateur de diagnostic concerné.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Articles L1334-5 à L1334-12 du Code de la Santé Publique : Lutte contre la présence de plomb
- Articles R1334-10 à R1334-12 du Code de la Santé Publique : Constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- Arrêté du 19/08/2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

<u>Nota</u>: Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

LIMITES DU DOMAINE D'APPLICATION DU CONSTAT

Cette mission consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti. Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Le constat porte sur les revêtements accessibles depuis le logement ou le cas échéant depuis les parties communes (voir « Étendue de la prestation » en première page), y compris les revêtements extérieurs (volets, portail, grille, etc.). La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP. Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que les buanderies, caves, garages, etc.

SYNTHÈSE DU CONSTAT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été constaté l'existence de risque immédiat d'exposition au plomb.

Validité du présent constat : 1 an (22/03/2026) si utilisé avant vente, 6 ans (22/03/2031) si utilisé avant mise en location

Le présent constat ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.





Χ

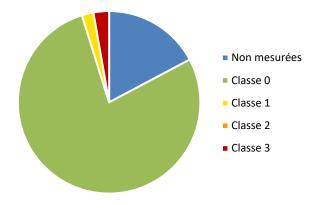


AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :

https://www.agendadiagnostics.fr/plomb-guide-des-pathologies.html

Répartition des unités de diagnostic



Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Le classement des unités de diagnostic est lié à la concentration en plomb et à la nature de la dégradation (voir ci-après § « Méthodologie employée ») :

- Non mesurées: Mesure impossible (ex: Hauteur > 3 m) ou Mesure inutile (ex: Matériau récent)
- Classe 0 : < 1 mg/cm²</p>
- Classe 1 : ≥ 1 mg/cm² + Non dégradé (ND) ou non visible (NV)
- Classe 2 : ≥ 1 mg/cm² + État d'usage (EU)
- Classe 3 : ≥ 1 mg/cm² + Dégradé (D)

Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

SITUATIONS DE RISQUE DE SATURNISME INFANTILE	Oui	Non
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3		Χ
L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3		Х
SITUATIONS DE DÉGRADATION DU BÂTI	Oui	Non
Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie		Х
effondré		^

sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité X

Locaux ou parties de locaux non visités

Néant

Constatations diverses

Maison très encombré

MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements sont réalisées selon le cadre réglementaire défini précédemment.

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1^{er} janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles, etc. (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

En cas d'unité de diagnostic (UD) située à une hauteur supérieure à 3 mètres, il appartient au propriétaire de prendre les dispositions nécessaires, en accord avec la réglementation du travail, pour permettre au diagnostiqueur de réaliser les mesures de concentration en plomb sur celle-ci, faute de quoi le constat n'aurait de valeur que pour les unités diagnostiquées.





Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 3) : 1 mg/cm².

Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²);
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le(s) croquis et dans le(s) tableau(x) des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le(s) croquis ; les autres zones sont nommées « B », « C », « D », ...
 dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est nommée « PL » ;
- La zone « sol » est nommée « SO ».

Les unités de diagnostic (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le(s) tableau(x) des mesures selon les indications suivantes, en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

Nota : Une unité de diagnostic (UD) correspond à un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

CONCENTRATION EN PLOMB	Nature de la dégradation	État de conservation	Classement
< seuil			0
		Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
≥ seuil	Usure par friction, traces de chocs, microfissures	État d'usage (EU)	2
	Pulvérulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes	Dégradé (D)	3

LOCAUX VISITÉS & RÉSULTATS DES MESURES

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
1					Mesure test	1,0			
235					Mesure test	1,0			

Maison Rez de chaussée Entrée

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
2	— A Mur		Enduit peint	< 1 m	0,2		0		
3		Mur	Enduit peint	Enduit peint	> 1 m	0,1		U	
4	^	Darta Intériour	Dois	Vornic	Ouvrant	0,1		0	
A	Porte - Intérieur	Bois Vernis	vernis	Dormant	0,1		U		





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
6	^	Danta Futfularia	Dai:	Mauria	Ouvrant	0,1		0	
7	Α	Porte - Extérieur	Bois	Vernis	Dormant	0,5		0	
8	В	Mur		Enduit noint	< 1 m	0,2		0	
9	В	iviui		Enduit peint	> 1 m	0,6		U	
10	С	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
11	C	iviui	Platie	Pelliture	> 1 m	0,6		U	
12	D	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,4		0	
13	U	IVIUI		Enduit peint	> 1 m	0,2		U	
14	Е	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,1		0	
15	L	IVIUI		Lilduit pellit	> 1 m	0,3		0	
16	F	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,1		0	
17		IVIUI		Lilduit pellit	> 1 m	0,3			
18	PL	Plafond		Crépi peint	Nord	0,1		0	
19	PL	Platotiu		стергрепіс	Sud	0,2		U	
20	PL	Poutre(s)	Bois		Nord	0,2		0	
21	PL	Poulie(S)	DUIS		Sud	0,2	_	U	
-	SO	Plancher		Carreaux terre cuite	Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : 11 Nombre d'unités de classe 3 : Risque de saturnisme infantile :

Non Dégradation du bâti : Non Nombre de mesures : 20 % d'unités de classe 3 : 0 %

Maison Rez de chaussée Séjour

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
22	А	Porte - Intérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,3		0	
23	A	Porte - Interieur	BUIS	vernis	Dormant	0,4		U	
24	Α	Porte - Extérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,6		0	
25	А	Porte - Exterieur	BUIS	vernis	Dormant	0,5		U	
26	В	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
27	ь	Mur	Platre	Peinture	> 1 m	0,6		U	
28	С	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
29	C	Mur	- Tatie	Pelliture	> 1 m	0,3		U	
30	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
31	D	Will	Platre	Peinture	> 1 m	0,1		U	
32	DI	Diafond	Darguet bais		Nord	0,4		0	
33	PL	Plafond	Parquet bois		Sud	0,2		0	
34	DI	Da.,tra(a)	Daia		Nord	0,4		0	
35	PL	Poutre(s)	Bois		Sud	0,4		0	
-	SO	Plancher		Carrelage	Mesure inutile				Non concerné
-	Α	Mur	Pierres		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 9 Nombre d'unités de classe 3 : Risque de saturnisme infantile : Non

Non

Dégradation du bâti :

Nombre de mesures : 14 % d'unités de classe 3 : 0 %





Maison Rez de chaussée Salon

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
36		N 4	DIStro	Daintona	< 1 m	0,3		0	
37	В	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,6		0	
38		N 4	DIStro	Daintona	< 1 m	0,5		0	
39	С	Mur	Plâtre	Peinture	> 1 m	0,2		0	
40	_	N 4	Plâtre	Daintona	< 1 m	0,1		0	
41	D	Mur	Platre	Peinture	> 1 m	0,1		0	
42	DI	Plafond	Dansonat hair		Nord	0,2		0	
43	PL	Platond	Parquet bois		Sud	0,5		0	
44	D.	D = 1 (-)	D.::-		Nord	0,6			
45	PL	Poutre(s)	Bois		Sud	0,5		0	
46		Famâtus Intériores	Daia	Daintona	Ouvrant	0,4		0	
47	В	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Dormant	0,5		0	
48	В	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
49	ь	renetre - exterieur	BUIS	Peinture	Dormant	0,4		U	
50		\/a a+/a\ a+/aia	Daia	Daintona	Gauche	0,2		0	
51		Volet(s) - Intérieur	Bois	Peinture	Droite	0,6		0	
52		Valatia) Futária	Bois	Dointure	Gauche	0,1		0	
53		Volet(s) - Extérieur	BOIS	Peinture	Droite	0,2	- 0		
-	SO	Plancher		Carrelage	Mesure inutile				Non concerné
-	Α	Mur	Pierres		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre de mesures :

% d'unités de classe 3 :

18

0 %

Nombre d'unités de diagnostic : 11

Nombre d'unités de classe 3 : 0

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison Rez de chaussée Salle d'eau

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
54	^	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
55	Α	iviur	Platfe	Peinture	> 1 m	0,4		U	
56	В	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
57	Ь	iviui	Flatie	reinture	> 1 m	0,6		U	
58	_	Mur	Plâtre	Peinture et	< 1 m	0,2		0	
59	- C	iviui	Flatie	faïence	> 1 m	0,3		U	
60	D	Mur	Plâtre	Peinture et	< 1 m	0,3		0	
61	U	iviui	Flatie	faïence	> 1 m	0,6		U	
62	Α	Porte - Extérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	1,8	ND	1	
63	DI	Diafond	Dlâtro	Dointuro	Nord	0,4		0	
64	PL PL	Plafond	Plâtre	Plâtre Peinture —	Sud	0,3		U	
-	SO	Plancher		Carrelage	Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : 7 Nombre de mesures : 11 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non





Maison Rez de chaussée Buanderie

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
65	А	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,4		0	
66	А	iviur		Enduit peint	> 1 m	0,5			
67	^	Porte (s) fenêtre -	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
68	Α	Intérieur	BOIS	Peinture	Dormant	0,6		U	
69	Α	Porte (s) fenêtre -	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
70	А	Extérieur	BOIS	Pelliture	Dormant	0,3		U	
71	В	Mur		Enduit point	< 1 m	0,4	0		
72	D	IVIUI		Enduit peint	> 1 m	0,4		U	
73	С	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,3		0	
74	C	iviur		Enduit peint	> 1 m	0,1		U	
75	D	Mur		Enduit naint	< 1 m	0,4		0	
76	U	iviur		Enduit peint	> 1 m	0,3		U	
-	SO	Plancher		Carreaux terre cuite	Mesure inutile				Non concerné
-	PL	Plafond	Hourdis béton		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 8

Nombre d'unités de classe 3 : 0

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

% d'unités de classe 3 : 0 %

12

12

0 %

Nombre de mesures :

Maison Rez de chaussée Cuisine d'été

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
77	Α	Porte - Intérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,1		0	
78	А	Porte - Interieur	BUIS	vernis	Dormant	0,2		U	
79	Α	Porte - Extérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,2		0	
80	А	Porte - Exterieur	BUIS	vernis	Dormant	0,6		0	
81	В	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,6		0	
82	Ь	iviui		Enduit peint	> 1 m	0,1		0	
83	C	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,4	_	0	
84		C Mur		Enduit peint	> 1 m	0,4			
85	D	Mur		Enduit peint	< 1 m	0,1		0	
86		IVIUI		Lilduit pellit	> 1 m	0,3			
87	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
88	r L	Flatoliu	riatie	remture	Sud	0,3			
-	SO	Plancher		Carrelage	Mesure inutile				Non concerné
-	Α	Mur	Pierres		Mesure inutile				Absence de revêtement
-	PL	Plafond	Lambris bois		Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : 9 Nombre de mesures : Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 :

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non





Maison 1er étage Chambre 1

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
89	А	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
90	А	IVIUI	Platie	Pelliture	> 1 m	0,6		U	
91	Α	Porte - Intérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,6		0	
92	А	Porte - Interieur	DUIS	vernis	Dormant	0,6		U	
93	Α	Porte - Extérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,2		0	
94	А	Porte - Exterieur	DUIS	vernis	Dormant	0,3		U	
95	В	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
96	В	iviur	Platre	Peinture	> 1 m	0,1	'	U	
97	С	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
98	C	iviur	Platre	Peinture	> 1 m	0,3		U	
99	_	Muss	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2	o	0	
100	D	Mur	Platfe	Peinture	> 1 m	0,2		U	
101	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,5		0	
102	PL	Pidioliu	Platie	Pelliture	Sud	0,3		U	
103	В	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
104	В	renetre - interieur	BUIS	Peinture	Dormant	0,5		U	
105	n	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
106	В	renetre - Exterieur	BUIS	Peinture	Dormant	0,2		U	
107	В	Valatich Intériour	Bois	Peinture	Gauche	0,3		0	
108	В	Volet(s) - Intérieur	DUIS	remure	Droite	0,2		U	
109	В	Volatic) Extérious	Bois	Peinture	Gauche	0,2		0	
110	В	Volet(s) - Extérieur	DUIS	Peinture	Droite	0,4		0	
-	SO	Plancher	<u> </u>	Carrelage	Mesure inutile		<u> </u>		Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : 12

Nombre d'unités de classe 3 : 0

Risque de saturnisme infantile : Non

Dégradation du bâti : Non

Nombre de mesures : 22 % d'unités de classe 3 : 0 %

Maison 1er étage Cuisine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
111	^	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
112	Α	iviui	Platfe	Peinture	> 1 m	0,2		0	
113	Α	Porte - Intérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,3		0	
114	А	Porte - Interieur	DUIS	vernis	Dormant	0,5		U	
115	Α	Porte - Extérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,5		0	
116	А	Porte - Exterieur	DUIS	vernis	Dormant	0,1		U	
117	В	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
118	Ь	iviui	Flatie	Peliiture	> 1 m	0,3		U	
119	С	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
120		iviui	Flatie	Pelliture	> 1 m	0,2		0	
121	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,2		0	
122		IVIUI	Flatic	reinture	> 1 m	0,5			
123	Е	Mur	Plâtre	Peinture et	< 1 m	0,2		0	
124		IVIUI	Flatic	faïence	> 1 m	0,2			
125	F	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
126	Г	iviui	rialie	remuie	> 1 m	0,1		U	
127	F	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,2		0	





25

0 %

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
128					Dormant	0,2			
129	F	Volets 1 - Intérieur	Métal	Peinture	Droite	1,2	ND	1	
130	F	Fenêtre 2 - Extérieur	Bois	Vernis	Ouvrant	0,5		0	
131	Г	renetie 2 - Exterieur	BUIS	vernis	Dormant	0,4		U	
132	F	Volets 2 - Intérieur	Métal	Peinture	Gauche	0,6		0	
133	Г	voiets 2 - interieur	ivietai	Pelliture	Droite	0,3		U	
134	F	Volets 2 - Extérieur	Métal	Peinture	Gauche	0,1		0	
135	F	voiets 2 - Exterieur	ivietai	Peinture	Droite	0,1		U	
-	SO	Plancher		Carreaux terre cuite	Mesure inutile				Non concerné
-	PL	Plafond	Lambris bois		Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : 15 Nombre de mesures : Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 :

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison 1er étage Chambre 2

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
136	^	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
137	Α	iviui	Platfe	Peinture	> 1 m	0,4		U	
138	^	Porte - Intérieur	Bois		Ouvrant	0,5		0	
139	Α	Porte - Interieur	BOIS		Dormant	0,2		0	
140		Porte - Extérieur	Dai:		Ouvrant	0,2		0	
141	Α	Porte - Exterieur	Bois		Dormant	0,3		0	
142	В	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
143	В	iviui	Platfe	Peinture	> 1 m	0,1		U	
144	В	Fenêtre - Intérieur	Bois		Ouvrant	0,3		0	
145	ь	renetre - interieur	BUIS		Dormant	0,1		U	
146	В	Fenêtre - Extérieur	Bois		Ouvrant	0,6		0	
147	ь	renetre - Exterieur	BUIS		Dormant	0,5		U	
148	В	Valatich Intériour	Bois	Peinture	Gauche	0,4		0	
149	В	Volet(s) - Intérieur	BOIS	Peinture	Droite	0,5		U	
150	В	Volet(s) - Extérieur	Bois	Peinture	Gauche	0,5		0	
151	ь	voiet(s) - Exterieur	BUIS	Peinture	Droite	0,2		U	
152	С	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1		0	
153	C	iviui	Platfe	Peinture	> 1 m	0,5		U	
154	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,1	·	0	
155		iviur	riatre	reinture	> 1 m	0,3		<u> </u>	
156	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,3		0	
157	PL	riaionu	riatie	remure	Sud	0,2	_ 0		
-	SO	Plancher		Carrelage	Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : 12 Nombre de mesures : 22 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non





Maison 1er étage Salle d'eau

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
158	^	Porte - Intérieur	Bois		Ouvrant	0,4	. 0		
159	Α	Porte - Interieur			Dormant	0,4		U	
160	^	Porte - Extérieur	Dai:		Ouvrant	0,4		0	
161	- А	Porte - Exterieur	Bois		Dormant	0,2	-	0	
-	SO	Plancher		Carrelage	Mesure inutile				Non concerné
-	A,B,C,D	Mur	Lambris bois		Mesure inutile				Matériau récent
-	A,B,C,D	Mur		Faïence	Mesure inutile				Non concerné
-	PL	Plafond	Lambris bois	Vernis	Mesure inutile				Matériau récent

Nombre d'unités de diagnostic : 6 Nombre de mesures : 4
Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison 1er étage Escalier vers 2éme étage

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
162		Nez de marches	Bois		Haut	0,5		0	
163		nez de marches	BUIS		Bas	0,3		U	
-		Marches		Carreaux terre cuite	Mesure inutile				Non concerné
-		Contremarches		Carreaux terre cuite	Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : 3 Nombre de mesures : 2
Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison 2ème étage Palier

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
164	^	Mur	Plâtre	Cráni noint	< 1 m	0,5		0	
165	Α	iviui	Platfe	Crépi peint	> 1 m	0,2		0	
166	В	Mur		Cróni noint	< 1 m	0,1		0	
167	В	iviui		Crépi peint	> 1 m	0,3	'	0	
168	С	Mur		Cráni noint	< 1 m	0,1		0	
169	C	IVIUI		Crépi peint	> 1 m	0,4	•	U	
170	D	Mur		Crépi peint	< 1 m	0,1		0	
171	U	IVIUI		стері реші	> 1 m	0,2		U	
172	Α	Porte fenêtre -	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
173		Intérieur	DOI3	remture	Dormant	0,4			
174	Α	Porte fenêtre -	Bois	Peinture	Ouvrant	0,4		0	
175		Extérieur	DOI3	reliituie	Dormant	0,1			
176		Garde Corps	Fer	Peinture	Haut	0,5		0	
177		Garde Corps	rei	Pelliture	Bas	0,1		U	
178	PL	Plafond	Plâtre	Peinture	Nord	0,6		0	
179	rL	riaiollu	rialie	reniture	Sud	0,5		U	
-	SO	Plancher		Carreaux terre cuite	Mesure inutile				Non concerné





Nombre d'unités de diagnostic : 9 Nombre de mesures : 16 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison 2ème étage Chambre 3

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
180	Δ.	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,5		0	
181	Α	wur	Platre	>1 m 0,3					
182	^	Porte - Intérieur	Bois		Ouvrant	0,2		0	
183	Α	Porte - Interieur	BUIS		Dormant	0,3			
184	^	Porte - Extérieur	Bois		Ouvrant	0,1		0	
185	Α	Porte - Exterieur	BUIS		Dormant	0,4		0	
186	В	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,4		0	
187	Б	IVIUI	Platie	Pelliture	> 1 m	0,6		U	
188	С	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,3		0	
189	C	IVIUI	Platie	Pelliture	> 1 m	0,3		U	
190	D	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
191	D .	IVIUI	Platie	Pelliture	> 1 m	0,3		U	
192	В	Fenêtre 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	8,3	D	3	Écaillage
193	В	Volets 1 - Intérieur	Bois	Peinture	Gauche	13,0	ND	1	
194	В	Volets 1 - Extérieur	Bois	Peinture	Gauche	15,0	D	3	Écaillage
195	В	Fenêtre 2 - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	8,3	D	3	Écaillage
196	В	Volets 2 - Extérieur	Bois	Peinture	Gauche	13,0	D	3	Écaillage
-	SO	Plancher	Béton		Mesure inutile				Absence de revêtement

Nombre d'unités de diagnostic : 12 Nombre de mesures : 17
Nombre d'unités de classe 3 : 4 % d'unités de classe 3 : 33 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison 2ème étage Chambre 4

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
197	^	Mur		Cutui maint	< 1 m	0,1		0	
198	Α	wur		Crépi peint	> 1 m	0,2		0	
199	А	Porte - Intérieur	Bois		Ouvrant	0,6		0	
200	A	Porte - Interieur	DUIS		Dormant	0,4		U	
201	А	Porte - Extérieur	Bois		Ouvrant	0,5		0	
202	А	Porte - Exterieur	DUIS		Dormant	0,1		U	
203	В	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	
204	Ь	IVIUI	Platie	Pelliture	> 1 m	0,1		U	
205	В	Fenêtre - Intérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
206	ь	renetre - interieur	DUIS	Pelliture	Dormant	0,5		U	
207	В	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,2		0	
208		renetre - Exterieur	DOIS	reiliture	Dormant	0,2			
209	В	Volet(s) - Intérieur	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
210	ט	voiet(s) - iliterieur	פוטם	remture	Droite	0,6		U	
211	В	Volet(s) - Extérieur	Bois	Peinture	Gauche	0,1		0	
212	В	voiet(s) - Exterieur	DUIS	reinture	Droite	0,2		U	
213	С	Mur	Plâtre	Peinture	< 1 m	0,6		0	·





N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
214					> 1 m	0,2			
215	D	Mur		Crépi peint	< 1 m	0,5		0	
216	U	iviui		стергрепіі	> 1 m	0,1		U	
217	D	Porte fenêtre -	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
218	D	Intérieur	DUIS	Peinture	Dormant	0,2		U	
219	D	Porte fenêtre -	Bois	Peinture	Ouvrant	0,6		0	
220	U	Extérieur	BUIS	Peinture	Dormant	0,5		U	
221	PL	Plafond		Cráni noint	Nord	0,5		0	
222	PL	Platotiu		Crépi peint	Sud	0,4		0	
-	SO	Plancher		Carreaux terre cuite	Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : 14 Nombre de mesures : 26 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison 2ème étage Mezzanine

N° DE MESURE	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
223	.0	Plancher	Dois		Nord	0,4		0	
224	SO	Plantner	Bois		Sud	0,2		0	
225	4 B C D	Mur(s)		Crépi peint	< 1 m	0,3		0	
226	A,B,C,D	Mur(s)		Crepi peint	> 1 m	0,3		0	
227		Fenêtre - Intérieur	Daia	Daintona	Ouvrant	0,5		0	
228	D	renetre - interieur	Bois	Peinture	Dormant	0,2		0	
229	D	Fenêtre - Extérieur	Bois	Peinture	Ouvrant	0,3		0	
230	U	renetre - Exterieur	BUIS	Pemture	Dormant	0,6		0	
231	DI	Plafond		Daniar Daint	Nord	0,4		0	
232	PL	Piaiona		Papier-Peint	Sud	0,4		0	

Nombre d'unités de diagnostic : 5 Nombre de mesures : 10 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

Maison 2ème étage Toit terrasse

N° D MESU		Unité de diagnostic	Substrat Revêtement apparent	Localisation de la mesure	Mesure (mg/cm²)	État de conser.	Classe- ment	Observations / Nature dégradation
233		N4.15/a)	Enduit de feede	< 1 m	0,5		0	
234		Mur(s)	Enduit de façade	> 1 m	0,1		U	
-	SO	Plancher	Carrelage	Mesure inutile				Non concerné

Nombre d'unités de diagnostic : 2 Nombre de mesures : 2 Nombre d'unités de classe 3 : 0 % d'unités de classe 3 : 0 %

Risque de saturnisme infantile : Non
Dégradation du bâti : Non

ANNEXES

Plans et croquis

■ Planche 1/3 : Maison - Rez de chaussée





- Planche 2/3 : Maison 1er étage
- Planche 3/3 : Maison 2ème étage

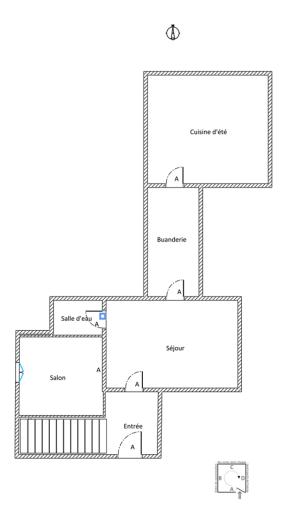
	Légende									
	Mesure > 1 mg/cm² sur une unité de diagnostic classée 1 ou 2		Mesure > 1 mg/cm² sur une unité de diagnostic classée 3							
	Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer	•	Coulures ou ruissellement							
400	Moisissures ou taches d'humidité									





PLANCHE D	DE REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	5 Rue des Escaliers Sainte Anne 84000 AVIGNON
N° dossier:	2025-02-	048				
N° planche:	1/3	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	an: Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison - Rez de chaussée

Document sans échelle remis à titre indicatif







ı	PLANCHE D	DE REPER	AGE USU	EL			Adresse de l'immeuble:	5 Rue des Escaliers Sainte Anne 84000 AVIGNON
7	V° dossier:	2025-02-	048				1	
1	N° planche:	2/3	Version:	1	Туре:	Croquis		
	Origine du pla	an: Cab	inet de diag	nosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison - 1er étage

Document sans échelle remis à titre indicatif

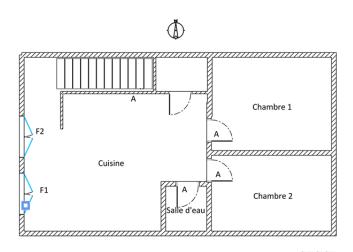
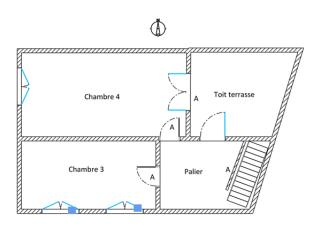


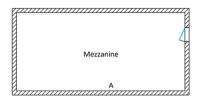




PLANCHE D	E REPER	AGE USUEL			Adresse de l'immeuble:	5 Rue des Escaliers Sainte Anne 84000 AVIGNON
N° dossier:	2025-02-	048				
N° planche:	3/3	Version: 1	Туре:	Croquis		
Origine du pla	<i>n:</i> Cab	inet de diagnosti	С		Bâtiment – Niveau:	Maison - 2ème étage

Document sans échelle remis à titre indicatif











Notice d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

LES EFFETS DU PLOMB SUR LA SANTÉ

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

LES MESURES DE PRÉVENTION EN PRÉSENCE DE REVÊTEMENTS CONTENANT DU PLOMB

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent;
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres); lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb, prenez des précautions :

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales des territoires, des agences régionales de la santé ou des services communaux d'hygiène et de santé, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

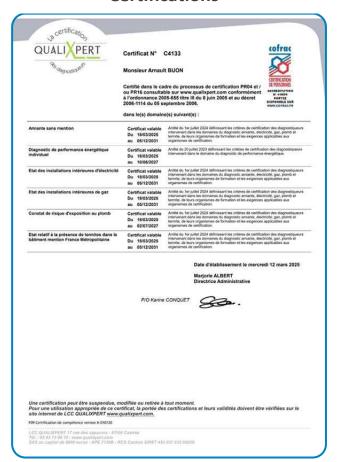




Attestation d'assurance



Certifications



Attestation d'indépendance

« Je soussigné Thierry MARTINEZ, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
 - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit;
 - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »

